

LE GUMONTOIS

Bulletin municipal d'informations

Décembre 2018

Billet du Maire

L'année 2018 avec ses aléas se termine. Gumond repart avec une équipe recomposée. Messieurs Patrick Carpéné, Frédéric Dain et Laurent Maître ont rejoint le conseil. Chacun s'est investi dans ses commissions respectives et Gumond a été représentée aux réunions communautaires.

L'intégration dans la communauté de Tulle s'est mise en place progressivement et fonctionne correctement maintenant.

Il nous reste une étape à franchir. A l'heure où nous voyons "fleurir" des regroupements de communes, il est temps de réfléchir à un regroupement concerté avant qu'il ne nous soit imposé par les autorités territoriales.

Jean-Pierre Peuch

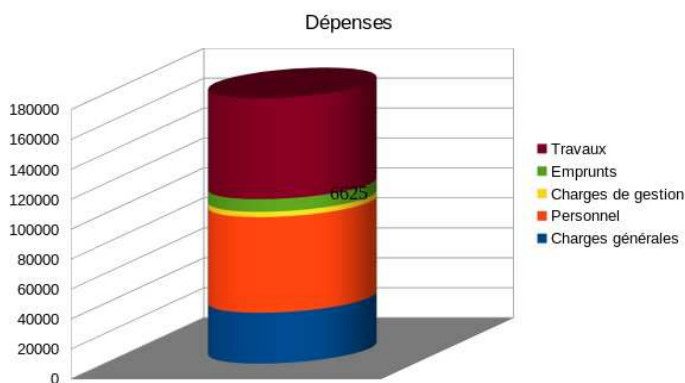
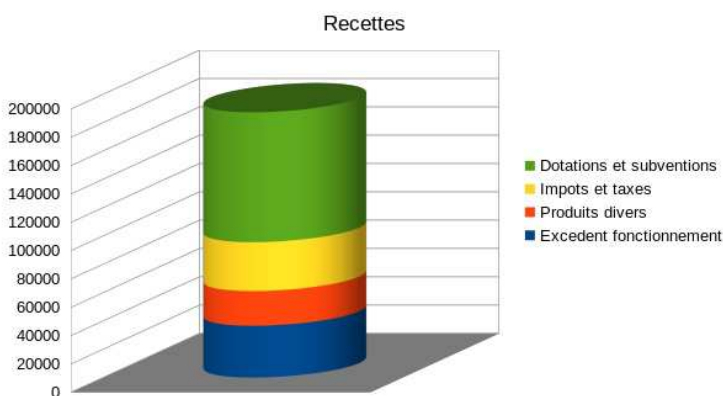
Budget

Le budget 2018 s'équilibre à :

145 354 € en Fonctionnement

113 810 € en Investissement

Répartis de la façon suivante :



Nouveaux habitants

Bienvenue à :

Anatole VIENNE né le 4 juin 2018 (à Graffeuille)
M. Mme LERONDEL et leurs filles Léa et Louise (à Leyssac)
Mme Guénola GUILBAUD, M. Mathieu MARTIN et M. Quentin BUGARD (à l'Hyvernerie)

Travaux 2018

Eglise :

- Changement des Vitraux.
- Réfection de la porte principale et mise en lasure.
- Habillage du tableau électrique.
- Réfection du chasublier.

Cimetière :

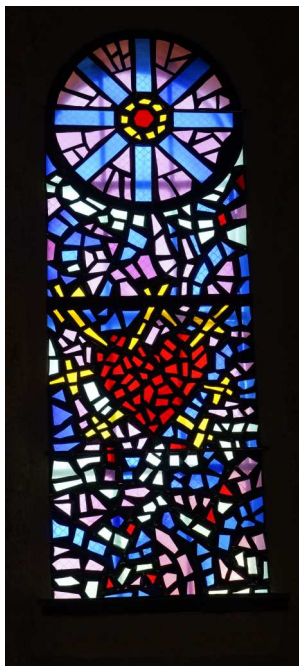
- Construction d'un nouveau reposoir communal comprenant 2 places.
- Création d'un ossuaire communal.

Salle des fêtes :

- Dallage pierre sur le balcon
- Changement des garde-corps et rambardes de l'escalier.

Réserve incendie :

- Plantation de charmilles autour de la réserve incendie du bourg.

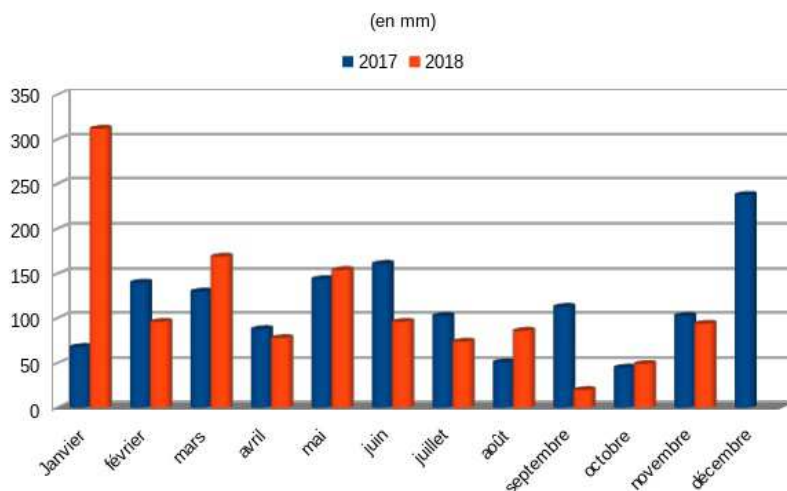


Il a plu à Gumond (et ailleurs) !

Vous trouvez qu'il a beaucoup plu à Gumond ?

Vous avez raison et les chiffres relevés par Patrick Carpéné confirment que l'hiver a été très arrosé. Malgré cela, un arrêté pour interdiction d'arroser nous a rappelé cet été que nous manquions d'eau. Soyons vigilents dans nos consommations.

Pluviométrie à Gumond



Travaux 2019 à 2020

- Réfection de la cour de la mairie.
- Revêtement du chemin des Libazeaux.
- Enfouissement des dernières lignes électriques et télécom restées en aérien dans le bourg (derrière l'église, chemin de la Costa, route du cimetière, Riou et La Combe)..
- Mise en place de panneaux de rues et numérotation des habitations.
- Nettoyage et ouverture à la randonnée de plusieurs chemins ruraux.
- Réfection des 2 ponts du Gaud.
- Pose de plateforme sous les containers à ordures ménagères dans les villages.
- Changement de la porte latérale de l'église.

Tulle Agglo et vie communautaire

Le service "voirie" de Tulle Agglo a fait réaliser, avec l'accord du conseil municipal, les travaux de revêtement enrobé sur la route de Ganottes jusqu'au carrefour du RD 10 ainsi que la traversée du village de Leyssac.

La loi "NOTRE" impose à chaque collectivité de prendre la compétence "eaux usées" au 1er janvier 2019 et "eau potable" au 1er janvier 2020. L'avenir des syndicats fournisseurs d'eau potable (pour nous le syndicat du Morel) se pose et des regroupements sont en réflexion. Vous serez informés de l'évolution des périmètres de chaque syndicat.

Eaux usées

Notre commune est sous le régime du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Un contrôle a été effectué en 2013. A ce jour, sauf manque d'information, des propriétaires dont l'installation est absente, dangereuse ou non conforme, n'ont pas encore réalisé les travaux nécessaires.

Lors du conseil municipal du 28 juillet 2018, il a été décidé d'envoyer une lettre de rappel aux propriétaires négligents. Ce courrier sera le premier d'une procédure réglementaire pour ceux qui feraient la sourde oreille.

Elagage et arrivée de la Fibre Optique

En novembre 2017, chaque propriétaire riverain de la voirie communale a reçu un courrier d'ar-rêté pour l'élagage au droit de ses parcelles.

Au delà des obligations de chacun, cet élagage doit faciliter l'arrivée de la fibre. La mise en service est toujours prévue pour juillet 2019.

Le conseil départemental, propriétaire des lignes facturera à chaque propriétaire défaillant les réparations occasionnées par les branches non élaguées. Le montant des factures comprendra également les pertes d'exploitation.

Adressage

En cette année 2018, nous avons nommé toutes les voies traversant notre commune et numéroté tous les bâtiments afin de répondre aux exigences liées à l'arrivée de la fibre optique courant 2019.

Tous les habitants recevront le nouvel intitulé de leur adresse courant 1er semestre, les panneaux de rue seront mis en place et les numéros seront apposés sur les clôtures ou les maisons.



Vie communale

En 2018 :

Galette des rois et voeux de la Mairie.

Cérémonie du 8 mai.



Concert en territoires, classe de hautbois et d'accordéon du Conservatoire de Tulle. Après ce moment musical, l'ensemble des personnes présentes a partagé un moment convivial.

Inauguration officielle de l'accessibilité aux bâtiments communaux le 27 juillet, avec le plaisir d'avoir parmi nous nos grands élus ainsi qu'une cinquantaine de personnes.



Le 16 septembre, le repas des aînés a réuni 45 convives dans la bonne humeur, accompagné en musique par Patrice Rivière.



Cérémonie du 11 novembre. Nous étions nombreux à commémorer le centenaire de l'armistice.

La salle des fêtes a accueilli du 6 au 14 novembre, une très belle exposition remémorant nos poilus dans la grande guerre.

Une copie de ce travail fort bien documenté par la famille Aufray peut être consultée à la mairie.



Concert en l'église du chœur Asphodèle qui a su réchauffer les coeurs des spectateurs malgré une météo "fraiche".

Noël des écoles : La Roche Canillac, Saint Pardoux la Croisille et Clergoux.

Le 16 décembre notre commune a eu le plaisir d'accueillir l'Arbre de Noël des écoles initié par l'association des parents d'élèves et les enseignantes.

Les 63 enfants ont mis de l'animation dans le bourg.



Dates à retenir pour 2019

20 janvier 2019	Voeux du Conseil Municipal et galette des rois
17 mars 2019	Après-midi récréative
8 mai 2019	Célébration de la victoire de 1945
21 juin 2019	Fête de la musique.
3 et 4 août	Fête votive
15 septembre 2019	Repas des aînés
11 novembre 2019	Célébration des morts pour la patrie.

Nouvel Hébergement à Gumond

Al'hyvernerie, des chambres d'hôtes, sont en activité depuis février 2018. Elles accueillent toute l'année les personnes en recherche d'hébergement sur notre secteur.

Chambres d'hôtes "La Verenerie"



Etangs

En 2018, la gestion des étangs de Pissevaches, Laborde et Le Clos a été reprise par une nouvelle association « Laborde nature event ». Son président Gaël Farge a remis en activité ces lieux en en faisant un pôle de pêche « No Kill » dédié au carnassier et à la carpe.

L'association est très heureuse de recevoir, visiteurs, touristes, promeneurs et pêcheurs.

Vie des associations

En 2018 :

Fête votive avec repas champêtre, vide grenier et animation musicale organisée par le comité des fêtes.

Nous tenons à remercier Sophie qui pendant 4 ans a animé le club d'aquarelle tous les 15 jours en alternance avec St Paul. En 2019, les cours d'aquarelle auront lieu à St Paul faute de participants à Gumond.

Le tri, un geste simple !

Il y a une vie après la poubelle ! Mais c'est vous qui en décidez. Par un simple geste de tri, vous avez l'opportunité d'opter pour la valorisation de votre déchet et ainsi contribuer à la mise en place d'une économie environnementale sur notre territoire.



TULLE'
agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Service prévention,
tri et collecte des déchets

Rue Sylvain Combes, 19000 Tulle

Tél. 05 55 20 75 00

tulleagglo@tulleagglo.fr

www.agglo-tulle.fr



Super trieur...
c'est moi !

Que faire
de mes
déchets ?



Cette année un très gros effort a été fait au niveau des bacs à ordures ménagères et de la propreté du point d'apport volontaire. Il reste néanmoins certaines améliorations à faire : les cartons doivent être pliés pour un gain de place, les bidons (pétrole ...) doivent être portés en déchetterie, aucun sac ne doit être déposé par terre.

Déchets recyclés.... leur seconde vie

(Sources : chiffres Eco Emballages)

Papiers, cartons, briques alimentaires

Recyclage en pâte à papier pour fabriquer du papier d'emballages, des cartons, des journaux, du papier toilette, etc.



Plastiques

Recyclage pour la production de nouveaux produits : tee-shirts, pulls en laine polaire, bacs à fleurs, tuyaux, poubelles, bancs de jardin, etc.



Acier

Recyclage dans sa totalité à l'infini pour la fabrication de pièces automobiles, électriques et divers emballages (boîtes, aérosols).



A noter qu'un tri a été mis en place au cimetière avec 3 containers : fleurs artificielles et papiers, pots vides, terre et fleurs naturelles.

Merci de respecter les consignes inscrites sur les bacs.

Calendrier des collectes d'ordures ménagères

JANVIER Me Me Me 2 9 23	FÉVRIER Me Me 6 20	MARS Me Me 6 20
AVRIL Me Me 3 17	MAI Sa Me Me 4 15 29	JUIN Me Me 12 26
JUILLET Me Me Me Me Me 3 10 17 24 31	AOÛT Me Me Me Me Me 7 14 21 28	SEPTEMBRE Me Me 4 18
OCTOBRE Me Me Me 2 16 30	NOVEMBRE Me Me 13 27	DÉCEMBRE Me Sa 11 28

Déchetterie de Gros-Chastang

Téléphone : 06 78 62 92 09

Ouverture : mardi, mercredi, vendredi

13h - 17h l'hiver

14h - 18h l'été

Samedi

9h - 12h / 14h - 17h30 l'hiver

9h30 - 12h / 14h - 18h l'été

Seuls les containers de

Tulle Agglo sont collectés.



Tournée des commerçants

Boulangier de Saint-Paul

mercredi et samedi

Le Breuil, La Citadelle, Leyssac

Boulangier de St-Martial

mercredi et samedi

Le Fagnat, La Vedrenne

Boulangier de La Roche Canillac

lundi matin

Jeudi matin

Samedi matin

Poissonnier « Le Goëland »

mardi midi

Epicier « Au panier gourmand »

Jeudi Matin

Boucher M. Courdurier

vendredi après-midi



Mairie

Horaire d'ouverture au public :

Lundi et jeudi de 14h à 17h

Téléphone : 05.55.29.12.95

E mail :

mairie.gumont@wanadoo.fr

Syndicat des Eaux du Morel

Bureau : 05 55 27 79 26

Dépannage : 06 81 74 75 39

06 78 73 95 04

Déclaration de Travaux ou Permis de Construire ?

Gumond est une commune rurale dépourvue de plan local d'urbanisme (PLU) qui est située en Zone de Montagne.

Le principe est que l'urbanisation doit être réalisée selon une logique de continuité avec l'existant afin de protéger les espaces naturels et renforcer uniquement les espaces déjà bâtis.

La réalisation de tous travaux de construction, de réhabilitation, d'aménagement ou de démolition est obligatoirement soumise à une autorisation préalable de l'administration.

Pour savoir dans quel cas un ouvrage ou une construction que vous projetez sera soumis ou non à une des autorisations prévues par la loi, le Ministère de l'urbanisme a édité une notice explicative **CERFA N°51434#07 – Notice explicative pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable de travaux**, consultable sur le site du gouvernement ou en mairie de Gumond.

Ce qu'il faut retenir pour les particuliers désirant réaliser des travaux dans leur logement ou sur un terrain c'est que seuls des travaux de très petite taille sont exemptés de démarches administratives (par exemple : Construction d'un abri de jardin de moins de 5 m² ou un simple bassin de piscine de moins de 10 m² n'est soumis à aucune démarche préalable d'autorisation).

Tous les autres ouvrages doivent faire l'objet à minima d'une déclaration préalable de travaux voir ensuite pour les plus importants d'un permis de construire avec ou non la signature obligatoire d'un architecte habilité. Par exemple, pour une véranda de 5 à 20m² en extension d'une maison, une simple déclaration préalable de travaux suffit, pour une extension de plus de 20m² il faudra un permis de construire.

Pour devoir recourir à la signature d'un architecte, il faut, en règle générale, qu'un particulier veuille édifier ou modifier lui-même une construction dont la surface de plancher dépasse 150 m². Cette surface de plus de 150 m² peut aussi concerner une construction existante dont les travaux après extension auront pour effet de faire passer la surface totale de la construction finale au-delà des 150 m². La méthode de calcul de la surface de plancher est réglementée et est aussi précisée dans la **notice explicative CERFA N°51434#07**.

Pour une construction à usage agricole, le recours à l'architecte n'est obligatoire que si la surface de plancher ou l'emprise au sol de la construction dépasse 800 m².

L'élaboration des dossiers de demande fait l'objet d'un formalisme très précis qui a pour objectif de pouvoir juger sans ambiguïté de l'impact futur de ces constructions dans l'environnement. Il est important de le respecter pour éviter les retards dans l'instruction ou les recours des tiers.

Afin de pouvoir juger de l'opportunité d'une construction ou d'un projet futur, il est donc nécessaire de s'informer au préalable à la mairie sur les droits à construire et idéalement présenter avant le dépôt du projet définitif un avant projet montrant clairement les intentions du futur projet.

Jusqu'à aujourd'hui les Gumontois ont su conserver et embellir le patrimoine légué par leurs ancêtres. Nous devons avoir conscience que dans cette époque où l'avenir des zones rurales peut sembler incertain, la qualité de notre environnement communal, la beauté de notre village et le respect de nos paysages, sont des atouts précieux.



Ils nous ont quittés

M. Christian BOUCHER

le 14 juin 2018

Mme Simone BACHELLERIE

le 27 juillet 2018

Mme Josette BOUCHER

le 28 novembre 2018